

**Tableau 2**  
**PRESTATIONS POUR ENFANTS VERSÉES AUX COUPLES À DEUX SOUTIENS**  
**AVEC DEUX ENFANTS — RÉGIME ACTUEL ET OPTIONS À COÛT**  
**SUPPLÉMENTAIRE, 1990**

	assistés pauvres	travailleurs pauvres	revenu moyen	revenu supérieur
	(en dollars)			
<b>fédéral/provincial</b>				
actuel	5 753	2 153	688	211
sélectives	6 500	5,625	0	0
mixtes	6 150	4 864	478	440
<b>fédéral seulement</b>				
sélectives	9 100	4 625	0	0
mixtes	8 800	3 914	478	440

Sans même ajouter des fonds supplémentaires à la masse des prestations d'assistance sociale, il reste une grande latitude pour accroître fortement les prestations pour enfants versées aux familles à faible revenu. Un couple à deux soutiens avec deux enfants, gagnant 20 000 \$ par année, recevrait plus du double du régime actuel avec les prestations sélectives à coût supplémentaire, soit 4 625 \$ contre 2 153 \$. (Même les prestations sélectives sans coût supplémentaire lui seraient beaucoup plus bénéfique, avec 4 125 \$ au lieu de 2 153 \$.) L'option des prestations mixtes signifierait pour cette famille de «travailleurs pauvres» des versements de 3 914 \$, au lieu de 2 153 \$ présentement.

### Conclusion

Il importe de ne pas se laisser fasciner ou désarçonner par la complexité des options, des seuils, des taux de réduction, des points de disparition et des autres instruments mystérieux qu'utilisent les concepteurs de programmes sociaux. Plusieurs conclusions faciles à comprendre ressortent de notre examen du régime actuel de prestations pour enfants et des solutions de rechange étudiées.

D'abord, le régime de prestations pour enfants est en dépérissement parce qu'il n'est plus protégé efficacement contre l'inflation. Que l'on conserve le régime actuel ou qu'on en conçoive un meilleur, les prestations pour enfants doivent demeurer entièrement indexées. Cette même conclusion s'applique au seuil du crédit d'impôt remboursable pour enfants, de même qu'aux montants des prestations pour enfants.

Notre étude de plusieurs options financées par la restructuration des programmes fédéraux et provinciaux actuels de prestations pour enfants indique qu'un régime de prestations sélectives, qui protégerait les avantages accordés aux familles assistées et qui apporterait des augmentations considérables aux familles de «travailleurs pauvres» et à revenu faible-moyen, pourrait être mis au point dans le cadre des ressources actuelles, bien que les familles à revenu moyen et supérieur ne recevraient plus alors aucune prestation. Cette option simplifierait le régime de prestations pour enfants, qui ne viserait plus qu'un seul objectif important: alléger la pauvreté en instituant un supplément de revenu pour les